

unifiber

À l'attention du syndic / des propriétaires

Le futur arrive chez vous!

Connectez votre habitation
à la vitesse de la fibre



Connecter votre habitation à la vitesse de la fibre, qu'est-ce que cela représente concrètement pour vous ?

C'est simple une connexion internet ultrarapide et sans interruption. Un nouveau mode de connexion durable qui offre des perspectives digitales illimitées pour toute la famille.

Qu'est-ce que la fibre et quels avantages ?

La fibre optique est la technologie d'accès internet de l'avenir ! Rapidité et stabilité, c'est ce que va offrir ce nouveau réseau pour pouvoir surfer, travailler et gamer, et ce pour toute la famille en même temps sans perturbation sur votre connexion.

Envie d'en savoir plus ? N'hésitez pas à consulter notre site web : www.unifiber.be.

Quel impact pour votre immeuble à appartements ?

Pour les immeubles à appartements, Unifiber va, avec l'accord du syndic, faire parvenir la ligne de fibre optique jusque dans les locaux techniques lorsque cela est possible, sinon dans un local commun. Les câbles arriveront jusqu'au bâtiment via la façade ou bien via le sous-sol. Dans une deuxième phase, les appartements individuels seront reliés à la fibre.

La fibre en 3 étapes

1

Phase de construction du réseau de fibre (Home passed) :

Cette phase consiste à construire le réseau de fibre optique par une pose en aérien (poteaux), le long des façades ou en sous-sol. Dès que cette étape est terminée, les habitants des quartiers équipés de la fibre peuvent précommander leur connexion auprès d'un fournisseur d'accès partenaire d'Unifiber.

2

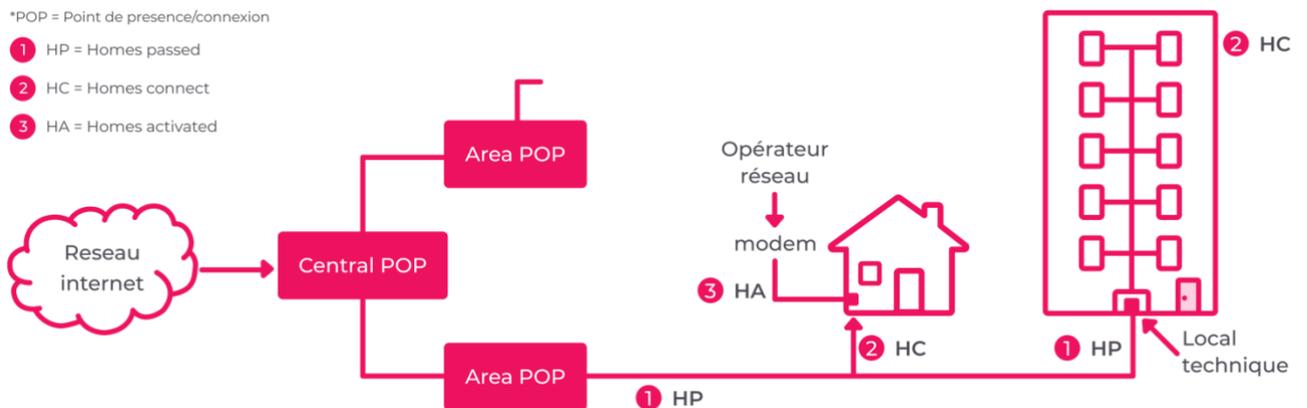
Phase de connexion (Home connect) :

Cette 2ième phase pour des « foyers connectés » va relier le réseau de fibre optique dans la zone de déploiement aux habitations. Le boîtier de connexion est acheminé sur la façade ou à l'intérieur de l'habitation sans encore transporter de services de communication de l'opérateur ou fournisseur d'accès.

3

Phase d'activation (Home activation) :

C'est la phase durant laquelle chaque foyer va pouvoir prendre contact avec un opérateur ou fournisseur partenaire d'Unifiber pour activer des services de télécommunications (Internet, TV...) via la fibre optique de son réseau.



Savez-vous que...

Le câble de fibre optique sur la façade a un diamètre de 11 mm et contient plusieurs fibres optiques. Grâce à ce faible diamètre, le câble peut être placé facilement et discrètement. Pour pénétrer dans l'habitation, nous utilisons un câble de seulement 3,5 mm.

Pour vraiment tirer parti de la fibre, votre habitation doit être reliée de bout en bout au réseau de fibre optique de Unifiber. C'est ce que nous appelons connecter une maison/appartement à la fibre ("fiber-to-the-home").

Comment amenons-nous la fibre optique dans votre immeuble ?

Les possibilités de connexion dépendent de la localisation de votre immeuble.

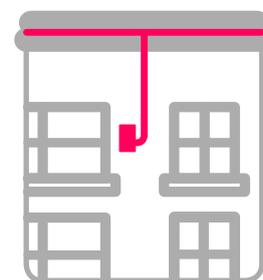
Deux méthodes sont possibles :

1

Sur la façade

Par défaut, en accord avec la ville/commune, la fibre optique sera amenée dans le bâtiment via sa façade plutôt que par le sous-sol. De cette façon, nous ne devons pas ouvrir la voie publique, limitant ainsi l'impact sur le voisinage. Nous amenons discrètement un câble de fibre optique très fin à travers la façade du bâtiment (par exemple, dans un joint, sous une corniche ou sous un appui de fenêtre). Si des câbles d'autres sociétés passent déjà en façade, nous introduisons également la fibre par ce passage.

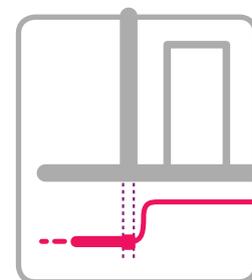
Pour \pm 4 unités d'habitation, nous plaçons un point de distribution. Dans les bâtiments plus volumineux, nous pouvons également introduire la fibre via la façade pour l'amener jusque dans l'espace technique pour ensuite repartir vers chaque unité d'habitation.



2

En sous-sol

Nous relierons votre bâtiment au réseau d'Unifiber via le sous-sol. Nous amenons la fibre optique depuis la rue jusque dans l'espace technique de votre bâtiment.



En pratique

- Sur base d'un document décrivant l'installation dans votre bâtiment et avec votre accord, nous installons la fibre dans les communs du bâtiment gratuitement (locaux techniques, gaine technique).
- Ensuite, pour connecter la fibre dans chaque logement, chaque résident pourra transférer ses produits actuels vers un pack équivalent en fibre optique.

Unifiber a signé des accords de collaboration avec plusieurs opérateurs de télécommunication, plus d'infos : www.unifiber.be. Chaque habitant sera contacté individuellement par ces opérateurs partenaires dès que la fibre est disponible pour le bâtiment

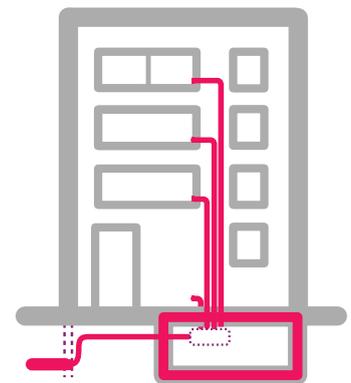
Comment amenons-nous la fibre optique dans les logements ?

Il existe différentes solutions techniques pour amener la fibre optique depuis le point de distribution vers l'intérieur du bâtiment et vers les différents logements. Nous vérifierons avec vous, quelle est la solution la plus appropriée pour votre immeuble à appartements.

Pose d'un câblage vertical jusqu'aux différents étages

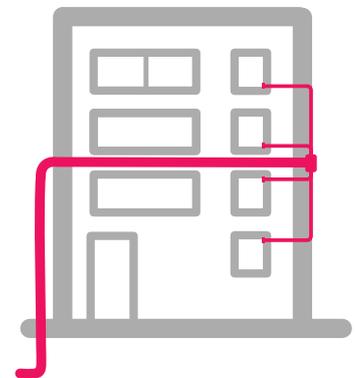
Installation de câbles optiques individuels jusque dans le logement

Si c'est possible dans votre immeuble, nous tirons un câble de fibre optique (quelques millimètres d'épaisseur) depuis le local technique jusque dans chaque appartement. Cela va relativement vite et ne provoque pas de nuisances pour les occupants



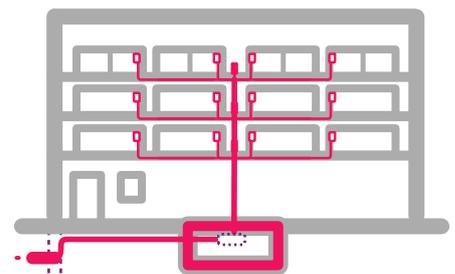
Point de distribution et câblage sur la façade

Si votre immeuble ne dispose pas d'un local technique commun, un point de distribution est monté sur la façade. Dans ce cas, chaque unité d'habitation sera reliée via ce point



Câble optique partagé et boîte de distribution par étage

S'il n'est pas possible de poser un câble individuel à fibre optique vers chaque étage (p. ex. distance trop importante – plus de 5 étages, coudes trop difficiles), nous pouvons prévoir à chaque étage une boîte de distribution discrètement installée et connectée au point de connexion dans le local technique à l'aide d'un câble à fibre optique. Chaque logement est ensuite connecté à la boîte de distribution de l'étage à l'aide d'un câble individuel à fibre optique.



Câblage horizontal jusque dans les logements

Pour amener la fibre optique jusque dans les logements individuels depuis la gaine verticale ou la cage d'escalier, il existe également un certain nombre d'options qui sont envisagées lors de la visite préparatoire.

Gaines continues jusque dans le local technique ou la boîte de distribution

S'il existe des gaines ininterrompues depuis le logement jusque dans le local technique ou l'endroit où se trouve la boîte de distribution, nous voyons s'il est possible de souffler/tirer/ pousser un câble individuel à fibre optique à côté du câblage existant. Dans la plupart des cas, c'est tout à fait possible.

Pas de gaine existante disponible

Dans ce cas, nous recherchons la meilleure solution technique et esthétique avec l'impact le plus faible possible pour les occupants.

Point de connexion dans l'appartement même

Dans l'appartement même, nous plaçons un point de connexion discret pour fibre optique. L'occupant peut y activer un éventail de services et y connecter les appareils requis via un opérateur réseau partenaire d'Unifiber.



Important :

Les travaux sont réalisés en concertation avec votre syndic. Toutes les phases préparatoires des travaux sont détaillées et présentées dans des documents techniques qui seront transmis au gestionnaire du bâtiment. Dès ce moment, la réalisation des travaux peut commencer.

Après la phase de travaux d'installation de la fibre, Unifiber indique au syndic qu'il peut informer ses résidents de l'installation de la fibre dans le bâtiment. De cette manière, ceux-ci peuvent décider de demander leur raccordement à leur opérateur.

En résumé, les différentes étapes d'installation de la fibre optique

- 1** Dès que nous avons un accord avec votre commune pour déployer la fibre optique, nous contactons le syndic d'immeuble pour réaliser une étude du bâtiment et envoyons un document expliquant la description détaillée des travaux. De plus, un webinar dédié aux syndicats des immeubles concernés est organisé pour contextualiser et présenter le projet.
- 2** Nous venons installer gratuitement la fibre optique dans les communs (local technique, cave, ...) jusqu'aux étages.
- 3** Dès que la fibre est installée dans votre immeuble, les opérateurs avec qui nous avons signé un accord de collaboration contacteront ensuite les propriétaires pour proposer des services de télécommunication. C'est également dès que l'accord est pris avec l'opérateur ou fournisseur d'accès internet que le raccord à la fibre jusqu'au logement individuel est fait.

Le propriétaire (ou locataire) peut alors demander la migration de ses produits (packs) sur le réseau fibre optique.



Notre engagement

Vous pouvez être certain que les travaux seront exécutés en concertation complète avec vous (gestionnaire de bâtiment et propriétaire d'appartement) et avec le plus grand soin. En outre, nous limitons les nuisances pour les occupants au minimum absolu. Une fois la fibre installée dans votre immeuble, les opérateurs avec qui Unifiber aura signé un accord de collaboration contacteront les occupants avec des offres commerciales pour passer à une connexion sur la fibre

